



Conseil économique et social

Distr. générale
24 mai 2016

Original : français

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Déclaration présentée par Action solidaire pour un développement entretenu à la base, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.

16-08652 (F) 010616 010616



Merci de recycler 



Déclaration

Soutien aux personnes âgées dans les pays sous-développés : nécessité de la création d'un fonds mondial pour les personnes âgées

Beaucoup de fonds et programmes sont créés mais peu encouragent la promotion des droits et l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans les pays pauvres et sous-développés. Beaucoup d'études démontrent aujourd'hui que dans les pays pauvres, la majorité des personnes âgées ne bénéficient d'aucune protection ou couverture sociale. Paysans pour la plupart, ces personnes ne sont pas prises en charge par les différents régimes de sécurité sociale qui existent dans les pays du Sud. Par conséquent, les personnes âgées vivent et meurent, dans des conditions misérables, de maladies bénignes devenues graves, de cécité, de malnutrition et surtout victimes d'abandon familial. En Afrique, par exemple, les personnes âgées ne sont pas prises en charge par des structures spécialisées mais restent dans leur famille. Du fait de leur statut social et de l'absence de revenus, elles sont livrées à elles-mêmes. Les membres de la famille, qui cherchent eux-mêmes à améliorer leurs conditions de vie, ne leur apportent pas l'accompagnement dont elles ont besoin.

Les politiques des différents Etats ne prévoient généralement pas de programmes visant à favoriser l'insertion et la prise en charge des personnes âgées. Seules les rares personnes qui ont eu un emploi bénéficient d'une allocation de retraite ou d'une pension de vieillesse. Notons que l'enfant d'aujourd'hui est la personne âgée de demain, et si cet enfant bénéficie de beaucoup d'attention aujourd'hui, il doit également bénéficier des mêmes attentions lorsqu'il atteindra le troisième âge.

Il faut donc des moyens conséquents pour faire face aux besoins des personnes âgées dans les pays du Sud. Certains des programmes et projets mis en œuvre par des organisations de la société civile ne fonctionnent pas faute de moyens. L'espérance de vie dans les pays du Sud est très faible (au Togo, elle serait de 56,2 ans) parce que la prise en charge des personnes âgées est quasi inexistante, ce qui a des répercussions sur les conditions de vie de ces dernières et représente donc un facteur de décès précoce.

Nous demandons donc que soit officiellement créé un fonds mondial consacré à la prise en charge des personnes âgées, à l'instar des divers fonds mondiaux qui existent déjà. L'Organisation des Nations Unies doit piloter ce fonds, au sein duquel une large place doit être donnée aux pays sous-développés et aux organisations accréditées auprès du Conseil économique et social.

L'objectif de ce fonds est de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte et de parvenir au financement direct des programmes et initiatives mis en place par les organisations de la société civile. Contrairement au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, il ne doit pas exclure ces organisations, même s'il s'adresse directement aux États les plus touchés, alors que ce sont elles qui font l'essentiel du travail sur le terrain. Nous aimerions aussi que ce nouveau fonds privilégie largement l'appui aux programmes et initiatives bénéficiant directement aux personnes âgées plutôt que les politiques sociales.